

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 114 du 09 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 09 novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 31 octobre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – V. CERF – M. GORGUET – N. CARON -

MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – B. BRONNIART – Ch. TABARY – G. DUÉ – M. GUIDEZ – D. TABARY – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – H. BASSEZ

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Cl. CODEVELLE
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Guy ALEXANDRE
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,
M. G. DUÉ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

Objet : TEPCV – Convention avec les communes souhaitant bénéficier d'un audit énergétique pour leurs bâtiments publics.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la démarche initiée par l'Intercommunalité au titre de la transition énergétique et les actions menées par l'Intercommunalité pour tendre à devenir un territoire à énergie positive.

A la suite de l'opération de thermographie aérienne réalisée en fin d'année dernière qui a permis de mettre en évidence pour les communes du territoire la réalité de l'isolation du bâti communal, l'intercommunalité a décidé de poursuivre son action en réalisant pour les communes volontaires des audits énergétiques sur les bâtiments communaux ou intercommunaux identifiés comme énergivores.

Monsieur le Président précise que cette opération d'audits, confiée au cabinet HEXA Ingénierie, est susceptible d'être subventionnée par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais dans le cadre de son programme d'aides. Cette subvention se décline en deux temps (20 % du montant HT de l'audit à la réalisation de celui-ci et 50 % du montant de l'audit si celui-ci se traduit par la réalisation de travaux d'économie d'énergie).

Monsieur le Président donne lecture de la convention qui sera passée avec chaque commune bénéficiaire et qui fixera les conditions de financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la convention devant intervenir entre l'intercommunalité et chaque commune bénéficiant d'un audit énergétique,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune candidate à un audit énergétique cette convention,
- de faire recette auprès de la commune des sommes dues au titre de cet audit énergétique.

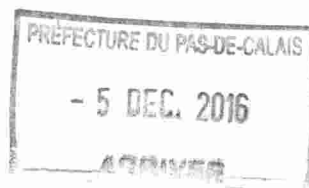
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 09 Novembre 2016 et transmission en Préfecture le 09 Novembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 novembre 2016 et transmission
en Préfecture le 9 novembre 2016*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président

Jean-Jacques COTTEL

